



Règlement Championnat Par Équipes Départemental jeunes Pyrénées Atlantiques

Règlements Sportifs Fédéraux – Titre II

Les règlements fédéraux « règles applicables à toutes les compétitions par équipe » édition 2019, s'appliquent et sont à lire attentivement et sont complétés par le règlement départemental ci-dessous.

Préambule

P.1. : Champ d'application

L'organisation de la division Championnat départemental jeunes - Départementale 3 sera partiellement régie par les règlements fédéraux. Cette division départementale 3, cependant, est également régie par ses propres règles, notamment en terme de limitations de classement et catégories qualifiables.

P.2.: Nombre de phases

Le championnat est divisé en deux phases constituant une seule et même saison.

Niveau Départemental

Structure du Championnat

Le Championnat par Equipes 64 jeunes, pour les deux phases de la saison, est structuré de la façon suivante :

Championnat départemental jeunes - Départementale 3 Autant de poules que nécessaire de 8 équipes

La commission sportive sera amenée à proposer des poules par pôle en fonction du nombre d'équipes engagées par secteur géographique et dans la mesure du possible.

Montées Descentes

L'équipe (ou les équipes, si le cas se présente) terminant première de sa poule pourra, si elle le souhaite, accéder au championnat départemental en division 2. Cette promotion est une possibilité laissée à la décision du club concerné. Si l'équipe 1ere de poule refuse la montée, il ne sera pas proposé de repêchage à l'équipe terminant la phase seconde de poule.

Le principe de montée bloquée par la descente (croisement) d'une équipe de numéro inférieur ne s'applique pas. Toutefois, le club qui se retrouve dans la situation d'une équipe montant de D3 en D2 ne doit pas se retrouver dans la situation d'avoir plus de 2 équipes par poule de D2.

Fonctionnement propre à cette division

Championnat départemental jeunes - Départementale 3

A la fin de la première phase

Les équipes classées 1ères de chaque poule se rencontreront lors de la « journée des Titres » afin de déterminer le champion départemental de Départementale 3, phase 1.

Les équipes classées 1ères de chaque poule accèdent au niveau Départemental 2, si elles le souhaitent quel que soit le nombre de poules. Pas de descente car niveau départemental particulier.

A la fin de la deuxième phase

Les équipes classées 1ères de chaque poule se rencontreront lors de la « journée des Titres » afin de déterminer le champion départemental de Départementale 3, phase 2.

Les équipes classées 1ères de chaque poule accèdent au niveau Départemental 2, si elles le souhaitent quel que soit le nombre de poules. Pas de descente car niveau départemental particulier.

Règles spécifiques de participation

La qualification d'un joueur, pour une équipe participant à cette division, doit tenir compte des limitations suivantes :

- Les joueurs et joueuses sont strictement de catégorie benjamin 1, benjamin 2, minime 1, minime 2, cadet 1, cadet 2, junior 1, junior 2. La catégorie d'âge prise en compte est celle de début de saison.
- Les joueurs et joueuses ont un classement inférieur ou égal à 550 points. Le classement pris en compte est celui de début de phase.
- La compétition est ouverte aux joueurs licenciés compétition, comme aux joueurs licenciés loisir. Attention, toutefois, en cas de montée en D2. Les joueurs licenciés loisir devront se licencier compétition pour pouvoir jouer dans la division supérieure.

La règle de brûlage ne s'applique pas sur ce championnat. Toutefois, un même joueur ne pourra pas participer, sur une même journée, au championnat départemental par équipes et au championnat départemental jeunes par équipes.

Les règles régissant les forfaits et litiges, ainsi que tout autre point non évoqué sont celles du règlement fédéral.

Participation des féminines

Pour toutes les divisions, les féminines sont autorisées à participer au championnat masculin sans aucune limitation de nombre.

Lieu, Date, Horaire

Les rencontres se déroulent, pour toutes les divisions, le samedi à 16h00, le dimanche à 9h00 ou le dimanche à 14h30. Lorsque les clubs ont suffisamment d'équipes évoluant en format 3 joueurs, les rencontres peuvent se dérouler le samedi à 14h00 et 17h00, si les clubs le souhaitent, pour optimiser les créneaux de mise à disposition des salles. Les clubs déterminent pour chacune de leurs équipes en début de chaque phase, leur choix de réception valable pour toute la phase, par mail à la commission sportive départementale, pour ce qui concerne le championnat départemental.

Modification de date, d'horaire

Toutes les dates portées aux différents calendriers sont impératives.

Toutefois, tous les avancements de date ou modifications d'horaire peuvent être autorisés.

Les demandes sont établies par l'intermédiaire de SPID « espace mon club » au moins 12 jours avant la date demandée.

Aucune modification ne pourra être effective sans l'accord des trois parties (les 2 clubs participants plus la commission sportive départementale).

Dans le cas où une rencontre serait avancée, que ce soit pour l'horaire ou pour la date, sans avoir reçu l'aval de la commission sportive départementale, les deux équipes ayant disputé cette rencontre sont déclarées battues par pénalité et marqueront 0 points rencontre et 0 points parties.

Formule

- Équipe de trois joueurs en un groupe unique soit 10 parties pour la D3.

Les trois joueurs d'une équipe sont désignés par A, B, C. Les trois joueurs de l'équipe adverse sont désignés par W, X, Y. La rencontre se dispute sur une ou deux tables.

- L'ordre des parties est : AX-BY-CZ-BX–Double-AZ–CY–BZ–CX-AY.

Arrêt de la rencontre

Toutes les rencontres sont jouées.

Nombre d'équipes d'un même club par poule

Plusieurs équipes d'un même club peuvent se retrouver dans une même poule. Cependant elles seront dans l'obligation de se rencontrer lors de la première journée et les règles de brûlage appliquées seront celles utilisées par les règlements fédéraux : « Lorsqu'une association est représentée par deux équipes dans une même poule, un joueur ayant disputé une rencontre avec une des deux équipes ne peut plus jouer avec l'autre équipe tant que les deux équipes sont dans la même poule. »

Établissement de la feuille de rencontre

Dans cette division, la nécessité d'avoir une équipe complète n'est pas obligatoire (un absent par équipe est accepté).

La feuille de rencontre doit être gérée et remontée par GIRPE (dernière version fédérale validée)

Transmission des résultats

Le résultat de chaque rencontre doit être transmis suivant les instructions données en début de phase par la commission sportive compétente.

Balles utilisées

A tous les niveaux, seules les balles plastiques homologuées sont autorisées. (cf. Balles ITTF)

Juge-arbitrage des rencontres et arbitrage des parties

Les juges arbitres ne sont pas obligatoires pour les rencontres de Départementale, aucune nomination n'est faite pour les niveaux concernés.

L'arbitrage des parties d'une rencontre sera, sauf exigence du club recevant qui peut tout arbitrer, un arbitrage partagé. (Plan d'arbitrage ci-après).